

CHAIRE MARCHÉ PUBLIC DE LA CNMP: EXPÉRIENCE PILOTE RÉUSSIE POUR LA CNMP



De la gauche vers la droite le Recteur de l'UEH Fritz DESHOMMES, le Secrétaire général de la Primature Jude Charles FAUSTIN et le Coordonnateur de la CNMP Florient JEAN MARI.

Dans le but de susciter une masse critique de réflexions sur les marchés publics dans le milieu universitaire haïtien, la CNMP a créé, le 11 mars 2022, une **chaire de formation, d'études et de recherche en marchés publics** avec pour objectifs de:

- ◆ promouvoir une large diffusion de connaissances en marchés publics dans le milieu universitaire haïtien;
- ◆ offrir la possibilité aux étudiants d'investiguer des pistes de réflexions favorables à la production de connaissances pouvant améliorer le système haïtien des marchés publics;
- ◆ inciter les étudiants à opter pour une carrière dans ce domaine.

A cet effet, une expérience pilote est réalisée dans deux des entités de l'UEH: l'Institut national d'Administration, de Gestion et des Hautes études internationales (INAGHEI) et la Faculté de Droit et des Sciences économiques (FDSE).

Les retombées de cette expérimentation se sont révélées très encourageantes: deux cent soixante onze (271) étudiants ont pu bénéficier d'une solide formation en marchés publics. Quatre-vingt cinq pourcent (85%) de ces étudiants ont exprimé leur satisfaction d'avoir suivi une telle formation. Selon eux, cette formation constitue une opportunité pour eux de compléter leur cursus afin d'être plus efficaces en tant que futurs juristes, gestionnaires ou comptables.

La CNMP, fidèle à sa vision d'étendre la chaire à tous les universités et centres universitaires du pays, poursuivra son aventure. Ainsi, quatre nouvelles entités dont deux de l'UEH - il s'agit de la faculté des Sciences (FDS) et le campus du roi Henri CHRISTOPHE de Limonade (UEH) - ainsi que les deux universités publiques en région des départements du Nord et du Sud bénéficieront de la Chaire marché public de la CNMP pour la rentrée universitaire 2023.

Editorial

La circulaire 008: l'expression d'une volonté politique pour des marchés publics mieux régulés et contrôlés

En date du 05 septembre 2022, le Premier ministre Ariel Henry a émis une circulaire relative à l'obligation de préparer les Plans Annuels de Passation de Marchés Publics (PAPMP) dans le respect des seuils fixés par l'arrêté du 1er juin 2022. Cette circulaire qui s'adresse aux ordonnateurs de l'administration publique nationale se veut un pas dans la bonne direction. Elle fait état des exigences particulières qui sont faites aux services publics pour de meilleures pratiques dans leurs dépenses.

Opposable à l'ensemble des services publics, celle-ci aura pour effet, primo, de freiner les dérives qui se produisent constamment dans la manipulation des seuils en ce sens que les marchés ne peuvent plus être fractionnés. Deuxio, de différencier la commande hors marché des marchés publics. Tertio, de régulariser le mode opératoire dans les marchés de fournitures ou de services en tenant compte de la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

Quarto, de faciliter la planification des marchés publics compte tenu de l'obligation des services publics de soumettre leur plan prévisionnel annuel de passation de marchés publics au troisième trimestre de l'exercice en cours (N). Ledit plan deviendra plan définitif à l'exercice suivant (N+1). Pour ce faire, le MEF et la CNMP n'entendent pas lésiner sur les principes. Cinquo, aucune dépense ne sera autorisée pour un marché qui n'est pas inclus dans le plan annuel validé antérieurement.

De plus, pour le respect du jeu de la concurrence et une meilleure gestion de trésorerie, il est exigé des administrations d'accompagner leur plan annuel de passation de marchés publics des programmations trimestrielles des dépenses. Cette option tend résolument vers une optimisation des ressources publiques qui ont pour objectif de satisfaire les besoins collectifs de la communauté par la fourniture de services publics.

Les forums animés par la CNMP à l'intention des ordonnateurs (Ministres, DG, CG), comptables publics et contrôleurs financiers, maires et tant d'autres acteurs, s'inscrivent dans la logique d'une appropriation par ces derniers de ces directives qui visent à mettre les acteurs face à leur responsabilité au regard de la loi.

SEMAINE D'ACTIVITÉS MARQUANT LE 18^È ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION NATIONALE DES MARCHÉS PUBLICS

Le samedi 3 décembre 2022 a ramené le 18^è anniversaire de la Commission nationale des marchés publics (CNMP). Pour marquer ce passage à l'âge de la majorité, une semaine d'activités a été programmée: rencontres avec la Presse et avec la société civile, journée portes ouvertes, rendez-vous du mois, célébration officielle. Ce bulletin vous propose un résumé des temps forts ayant marqué cette semaine de festivités.

JOUR 1

JOURNÉE DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES AVEC LA PRESSE



"Rôle de la Presse dans le bon fonctionnement du système des marchés publics", tel a été le thème abordé par le Secrétaire technique principal de la CNMP, Yvon Oreste, lors de la première journée festive tenue à la Commission nationale des marchés publics (CNMP) au courant de la journée du lundi 28 novembre 2022,

Comme l'a signalé le modérateur de l'activité du jour, le président de l'Association haïtienne des médias en ligne, le journaliste Godson Lubrun, l'objectif fixé était d'attirer l'attention des travailleurs de la Presse sur le rôle des médias dans la diffusion d'informations fiables et authentiques sur les marchés publics.

A l'occasion, le Coordonnateur de la CNMP, Florient JEAN MARI n'a pas manqué de vanter les mérites de la Presse pour sa contribution à la diffusion des informations sur les marchés publics et son intérêt pour ce domaine. Il a fait remarquer que la CNMP a déjà formé plusieurs cohortes de journalistes de médias indépendants, d'association de médias traditionnels ou en ligne.

Cette journée a été l'occasion pour les médias d'échanger avec les responsables de la Commission nationale des marchés publics sur leurs missions et attributions ainsi que les perspectives d'avenir de l'institution.

Cette causerie avec les travailleurs de la Presse s'est réalisée à la fois en ligne et en présentiel.

JOURNÉE 2

JOURNÉE DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

La deuxième journée festive était l'occasion pour la Commission nationale des marchés publics (CNMP) d'accueillir des membres de la société civile haïtienne.

L'objectif de cette journée de réflexion et d'échanges avec les acteurs de la société civile, a précisé le Coordonnateur de la CNMP, était de sensibiliser ce public cible sur le rôle de veille citoyenne qu'ils sont appelés à jouer pour s'assurer de la bonne gouvernance du système national des marchés publics et de la transparence dans les procédures.



Pour que les marchés publics se passent dans les règles de l'art, a ajouté Monsieur JEAN MARI, il faut une société civile active, impliquée, capable d'analyser et de proposer des solutions susceptibles de faire avancer les choses dans la bonne direction. La société civile doit exercer son droit de regard sur tout ce qui se fait dans les marchés publics. Elle doit jouer son rôle de vigile, a renchéri le numéro 1 de la CNMP.

Beaucoup d'acteurs de la société civile ont pris part à cette Journée de réflexions et d'échanges qui s'est tenue en présentiel à la salle Jean Baptiste Hulzer Adolphe de la CNMP et relayée via les pages Facebook, LinkedIn, Twitter de la CNMP.

JOUR 3 JOURNÉE PORTES OUVERTES

“A la CNMP, il n’y a pas de “portes”. Personne, vraiment personne n’a besoin de frapper pour y pénétrer... tout le monde est toujours la bienvenue”. Tels ont été les propos du Coordonnateur de la CNMP, Florient JEAN MARI qui n’a pas caché sa joie d’accueillir, dans le cadre de cette journée portes-ouvertes, un large public venu d’horizons différents (des professionnels de tout ordre et de toutes les catégories, des acteurs de la société civile, des étudiantes et étudiants, etc).

L’objectif de cette journée était de partager avec le grand public des informations relatives à la mission, les attributions, les réalisations ainsi que les perspectives de la Commission nationale des marchés publics. Pour l’occasion, une conférence-débats a été présentée par Me Steeff Carlens THERALUS. Le thème abordé était « *L’importance des marchés publics dans le développement d’Haïti* ».



Me Steeff Carlens THERALUS responsable de l’Unité juridique et de réglementation (UJR) à la CNMP

L’intervention de Me THERALUS s’est portée notamment sur la politique d’achat de l’Etat, le rôle des marchés publics dans la bonne gouvernance ainsi que l’opérationnalisation du développement d’Haïti.

A travers les visites guidées, la projection de films documentaires sur le parcours historique de la CNMP à travers le temps, des courts métrages video et la projection de l’APD du nouveau bâtiment de la CNMP, les visiteurs ont pu goûter au climat convivial et harmonieux qui prévaut à la CNMP. Ces derniers n’ont pas caché leur satisfaction d’avoir partagé ce moment d’information et d’échanges avec la CNMP dans le cadre de son 18^e anniversaire.

JOUR 4 REPRISE DU “RENDEZ-VOUS DU MOIS”

Suspendus à cause des troubles socio-politiques, les “Rendez-vous du mois “ de septembre, d’octobre et de novembre n’ont pas pu malheureusement être tenus.

En guise du dernier jeudi de chaque mois, le jeudi 1er décembre 2022, jour J-1 de la commémoration du 18e anniversaire de la CNMP, a été consacré à la reprise de ce grand événement d’information, de formation et d’échanges entre le public et des conférenciers choisis sur le volet. Le thème retenu à l’occasion a été : “**Les achats publics et le cycle budgétaire**”.

Un panel composé de Monsieur Frantz Bastien, Directeur de l’Investissement au ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) qui a gratifié le public de son expertise dans le domaine de la planification budgétaire Monsieur Wolf Peterson David GELIN, Responsable de l’Unité d’Etudes et de Pro-



grammation (UEP) au MEF comme modérateur et de Madame Régine Minoce REMY, Contrôleur financier principal au Ministère de l’Economie et des Finances (intervenant principal), a été constitué.

L’intervenant principal a attiré l’attention du public sur le rôle prépondérant de la planification dans la préparation et l’exécution des marchés. Les ressources étant limitées, on ne peut se permettre de dépenser sans avoir avant tout défini des objectifs, établi des priorités et enfin tenu compte des réels besoins.

Les réactions ont fusé de toutes parts dans l’assistance, très intéressée à la thématique et majoritairement passionnée de ce grand rendez-vous mensuel. A noter que, comme pour les autres activités de la semaine festive, le “Rendez-vous du mois s’est tenue en présentiel, à la salle de conférence Jean Baptiste Hulzer ADOLPHE de la CNMP et relayée par la presse et les réseaux sociaux de la CNMP.

3 DÉCEMBRE 2004 - 3 DÉCEMBRE 2022, 18 ANS DE CROISSANCE CONTINUE POUR LA CNMP !

C'est en présence du Premier ministre Dr Ariel HENRY, du Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) Me. Jean Joseph LEBRUN, du Secrétaire général de la Primature Monsieur Jude Charles FAUSTIN, de plusieurs Officiels du gouvernement et de Hauts cadres de l'Administration publique, que la CNMP a commémoré, le



Les employés de la CNMP posant pour une photo souvenir

le vendredi 2 décembre 2022, son 18^e anniversaire.

« 3 décembre 2004 - 3 décembre 2022, 18 ans de croissance continue ! » est le thème retenu, cette année, pour marquer à l'encre d'or les 18 années d'existence de la Commission nationale des marchés publics, organe de la Primature dont la mission est de réguler et de contrôler le système haïtien des marchés publics.

La cérémonie a débuté vers 11h am avec l'arrivée des officiels. Comme à l'accoutumée, l'hymne national, la Dessalinienne, est entonné, mais cette fois, par la chorale de la CNMP.

La parole est accordée au numéro 1 de l'institution, monsieur Florient JEAN MARI qui, dans son allocution, a clairement justifié ce qui a rendu spécial le 18^e anniversaire de la Commission nationale des marchés publics. Il a profité de l'occasion pour énumérer quelques-unes des réalisations majeures de l'actuelle Commission qu'il a présidé au cours de deux mandats consécutifs. Il a fait mention d'une campagne de promotion et de vulgarisation d'informations authentiques sur les marchés publics, d'une bibliothèque sur les marchés publics, d'une infirmerie bien équipée, d'une cafétéria fonctionnant dans les normes d'hygiène et de la mise sur pied de la chorale de la CNMP qui est appelée à pérenniser.

Pour une grande première, la chorale de la CNMP a interprété plusieurs morceaux dont le chant thème de la CNMP « Colibri », « Choucounne » et « Panama m tonbe ».

Monsieur JEAN MARI termine son discours en souhaitant que

d'autres institutions du pays suivent le modèle de la CNMP qui, contre vents et marées, s'efforce toujours de « faire sa part », comme dans la légende du Colibri.

Prenant la parole à son tour, le Premier ministre Dr Ariel



Le Premier ministre Ariel HENRY lors de son allocution

HENRY a félicité la Commission nationale des marchés publics pour le travail de promotion et de vulgarisation qu'elle effectue. Il présente la CNMP

comme une

entité de la Primature dont le dynamisme et le savoir faire ne sont plus à prouver.

Il a profité de l'occasion pour vanter les mérites de son gouvernement qui, affirme t-il, a fait des efforts considérables pour assainir les finances publiques. Grâce à ces efforts, a-t-il déclaré, l'Etat arrive à réaliser beaucoup plus de recettes dans les douanes et éviter les dépenses inutiles.

Suite Page 7

Suite au discours du Premier ministre, le Coordonnateur de la CNMP a procédé à la remise de plaques d'honneur au Ministre de l'Economie et des Finances, M. Patrick Boisvert et à M. Kesner PHAREL pour leur contribution à la promotion des marchés publics.



Deux des anciens membres de la CNMP, Mme Fabienne DEVIS et M. Joseph Lucien MOISE posant au côté du PM Ariel HENRY

Plusieurs anciens membres de la CNMP ainsi que des retraités de l'institution ont été également décorés.

La Commission Ministérielle des Marchés Publics (CMMP) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP)

et la Commission Spécialisée des Marchés Publics (CSMP) de la Banque de la République d'Haïti (BRH) ont été distinguées pour la qualité de leur travail au cours de l'exercice 2021-2022.

Par la même occasion, le prix MARCELLO a été accordé aux lauréats de la 3^e édition du concours de textes sur les marchés publics. Il s'agissait de



Les lauréats du prix MARCELLO posant entre le Coordonnateur de la CNMP et le PM Ariel HENRY

Stanley PIERRE JEAN, étudiant à la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV), Tamara THEBAUD, étudiante à l'Université Notre Dame d'Haïti (UNDH) et Sabine S. LOUIS, étudiante à l'Institut national d'administration, de gestion et des hautes études internationales (INAGHEI).

Le prix ADOLPHE a par ailleurs récompensé quatre employés de la CNMP, un par catégorie d'emploi, pour leur engagement, leur performance, leur discipline. et la qualité de leur travail au cours de l'exercice écoulé. Il s'agissait (de gauche à droite) de Monsieur James LORQUET, Technicien à l'Unité d'Informatique, Me Jéhufendy JOSEPH, Assistant à l'Unité d'évaluation et de développement des capa-



ités), Madame Marie Elisabeth Aurore Barthelemy DALENCOURT, Responsable de l'Unité d'évaluation et de développement des capacités et de Monsieur Michelet Pressoir DAVILMAR (Chauffeur).

D'un autre côté, plusieurs médias de la capitale ont été honorés pour leur contribution à la diffusion d'informations authentiques sur les marchés tout au long de l'exercice 2021-2022.

La Commission nationale des marchés publics (CNMP) remercie tout un chacun d'avoir contribué à la réussite de la semaine de festivités en prélude à la cérémonie commémorative de son 18^e anniversaire. Un remerciement spécial à la Radio télé Guinen pour avoir assuré la couverture intégrale de la semaine d'activités et à la Radio nationale pour avoir retransmis en direct la cérémonie officielle.

Le message phare de la CNMP pour son 18^e anniversaire est la suivante: "Si chacun de nous fait sa part, oeuvre de géant nous ferons et nous triompherons avec éclat".

Là où vous êtes SOYEZ DES COLIBRIS!"

Bon 18e à toutes et à tous !



Trouvez ces mots et apportez leurs définitions à la prochaine séance du Club !!!

h	i	s	s	n	c	i	r	c	u	l	a
e	s	t	a	m	p	i	l	l	a	g	e
p	b	f	o	n	d	s	b	j	m	n	e
i	n	a	h	j	l	a	s	s	a	n	e
d	e	w	e	y	p	t	o	c	n	o	r
i	n	d	e	x	a	t	i	o	u	i	i
c	o	t	a	t	i	o	n	k	s	t	a
c	o	t	e	l	i	g	a	r	c	i	t
o	e	g	a	g	a	l	e	t	r	d	n
m	o	n	o	g	r	a	p	h	i	e	e
k	s	e	m	e	t	s	y	s	t	o	v
d	o	c	u	m	e	n	t	s	s	j	n
c	a	t	a	l	o	g	a	g	e	z	i



Vous voulez en savoir plus sur les marchés publics, faire des recherches ou vous documenter?

Venez consulter sur place nos différents ouvrages!

La bibliothèque de la CNMP se fera le plaisir de vous accueillir!

Horaire de la bibliothèque: lundi au vendredi 9h am. – 3h pm

Mots Croisés

Cotation

Monographie

Manuscripts

Edition

ISBN

Dewey

Estampillage

Catalogage

ISSN

Cote

Elagage

Documents

Systemes

Index

Inventaire

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

EQUIPE DE RÉDACTION

Florient JEAN MARI
Directeur de publication

Narcisse JEAN-
BAPTISTE

Rédacteur en chef

Jude Joseph
DOMINIQUE

Réviseur de texte

Diedly CITEME
Secrétaire de rédaction

Atsarmaveth MARCELLO
Infographiste

Pierre Richard DORÉ
Photographe

ACTEUR DES MARCHÉS PUBLICS

Personne et institution intervenant dans la chaîne de passation et d'exécution des marchés publics : Autorité contractante, Maître d'œuvre, Commission ministérielle ou spécialisée des marchés publics, Entrepreneur, fournisseur ou prestataire de services, Comité d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, Autorité d'approbation, Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, Commission Nationale des Marchés Publics. (Cf. Art. 10, alinéa 7 LMP)

AVIS CONFORME

Avis que l'autorité contractante est tenue non seulement de solliciter de la Commission Nationale des Marchés Publics sur tout projet de lancement de marché public mais aussi de suivre. (Cf. Art. 26, 71, 98, 103-1, art. 106 AALMP)

CORRUPTION

Fait par un agent public de solliciter ou d'agréer, sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat, ou faciliter l'accomplissement d'un acte par sa fonction, sa mission ou son mandat. (Cf. Art. 90 LMP)

EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES

Principe des marchés publics consistant à effectuer des dépenses publiques en fonction d'un plan permettant d'atteindre les résultats escomptés, en conformité avec les cahiers des charges et dans les délais prévus.

C'est un principe fondamental des marchés publics à côté des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et des soumissionnaires, de transparence des procédures et du respect d'éthique. Elle doit être le moyen d'obtenir le meilleur marché et être au centre des préoccupations des acheteurs publics lors de la passation des marchés. (Cf. Art. 1^{er} LMP; art. 2 AALMP)

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHES

Ensemble de marchés programmés chaque année par l'autorité contractante dans le cadre de l'exécution de son budget annuel. Le plan annuel de passation de marché comprend notamment la nature du marché, les moyens, les procédures et les délais.

Les projets de marchés figurant dans le plan annuel de passation des marchés qui donnent lieu à une procédure d'appel d'offres doivent faire l'objet de la publication d'un avis général suivant les conditions et les formes prévues par la réglementation des marchés publics. (Cf. Art. 5 LMP; art. 5 à 5-2 AALMP)

PUBLICATION

Action consistant à informer le public par l'insertion d'un avis dans un quotidien national à grand tirage ou, le cas échéant dans un journal local et/ou dans un journal international, et sous format électronique.

Les avis pouvant faire l'objet de publication sont : l'avis de pré-information (plan ou programme annuel de passation de marché), l'avis d'appel d'offres et l'avis d'attribution du marché (voir PUBLICITE et PUBLICITE EN LIGNE).

La publication a pour objet d'optimiser la concurrence. Elle joue un rôle essentiel dans le respect des principes des marchés publics et notamment la liberté d'accès. L'absence de publication de l'avis entraîne automatiquement l'annulation de la procédure.

(Cf. Art. 39, art. 48 LMP; art. 5-2, art. 67, art. 83, art. 84 AALMP)